

Conseil de l'ED LLSH du 11 avril 2022 – relevé de décisions

établi par Laure Gardelle

Présents : Kheira Baraka, Patrizia Bertrand, Halima Bouhtala, Raul Caplan, Viviane Clavier, Isabelle Cogitore, Roxanne Comotti, Pascale Galliard, Laure Gardelle, Delphine Gleizes (puis procuration à Isabelle Cogitore), Alexis Ladreyt, Nicolas Marchand, Elke Nissen, Iva Novakova, Jérôme Villeneuve (par Zoom, première partie).

Excusés : Wanignon Aidjinou (procuration à Halima Bouhtala), Pascal Clouaire, Sarah Arab Gauthier, Stéphane Gal (procuration à Laure Gardelle), Benoît Lafon (procuration à Viviane Clavier), Emmanuel Lefloch, Benjamin Molleron (procuration à Laure Gardelle), Véronique Molinari (procuration à Raul Caplan), Marie Peuzin (procuration à Roxanne Comotti).

0. Approbation du CR du Conseil de l'ED du 10 février 2022

-> Décision : approbation à l'unanimité

1. Demandes de subventions

-> Décision : subventions accordées pour les 3 doctorants qui ont présenté un dossier, à hauteur de la somme demandée, sur frais réels.

2. Offre de formation ED 2022-23 & stages / ponts extra-universitaires

2a. Invitation de collègue de renommée internationale (2000€, IDEX formation Collège)

-> Décisions :

- invitation d'une collègue de l'université de Dublin, pour venue en octobre 2022. Le projet est porté par le Gresec ; les autres directeurs de laboratoire et les élus doctorants reliront pour voir comment accommoder au mieux des doctorants d'autres laboratoires qui peuvent être concernés. Retour du formulaire pour fin mai, pour envoi de la demande au CED.

- financement : ~250€ alloués par l'ED LLSH pour rétribution des interventions de formation. Cette somme sera à convertir en heures CM/TD pour arriver au plus près. La formation doctorale sera a priori de 6h.

2b. Offre « payante » ED

-> Décision : Pour l'instant, retrait des formations à Iramuteq et Nvivo pour 1 an, pour faire « tourner » les formations offertes au catalogue. Intégration de 2 propositions sollicitées par l'ED de manière « pro-active », de 4h et 8h respectivement. Si des heures se libèrent par remontée de formations au niveau du Collège, remettre Iramuteq/Nvivo.

2c. Améliorer les ponts avec le monde extra-universitaire ?

-> Décision : tenter avec une à deux des personnalités extérieures du Conseil de construire un projet de stage d'observation qui puisse servir à un doctorant, pour une observation et éventuelles tâches

de niveau cadre, et visant une meilleure employabilité post-thèse. Puis faire un bilan d'expérience pour identifier la meilleure voie à suivre ensuite.

-> Rappels complémentaires : 1) un stage est possible aussi en laboratoire, pour la recherche ; et 2) toute entreprise ou structure peut embaucher un doctorant non financé en CDD, même très court, si elle souhaite un travail actif et rémunéré.

3. Information CIFRE

4. Vote du RI finalisé

-> Décision : le RI est approuvé à l'unanimité

5. Vote sur les deux candidatures au Conseil

Candidatures : (LUHCIE) Cécile Terreaux-Scotto, MCF HDR / (GIPSA) Elisabetta Carpitelli, PR

-> Décision : les candidatures sont approuvées à l'unanimité

6. Demande de participation financière à une revue en cours de création, qui intégrerait des doctorants

-> Décision : le Conseil de l'ED conclut qu'il n'est pas centralement du ressort de l'ED de soutenir ce type de projet, même s'il inclut des doctorants. Il conseille aux collègues de tenter un projet IRGA pour démarrer, ou peut-être un projet IDEX formation, en présentant le projet comme un incubateur de formation plutôt que comme une revue – puis si elle a de l'impact, trouver un financement autre. Il existe aussi déjà des revues qui intègrent ensuite des doctorants (comme *LIDIL*), ou des revues jeunes chercheurs, sinon. Vote : « non » à l'unanimité moins 1 abstention.

7. Auditions contrats doctoraux : acceptation de Zoom ?

-> Décision : accord pour Zoom, sur justification d'un empêchement.

8. Proposition de modification de la fiche CSI

-> Décision : le Conseil donne mandat au Bureau pour finaliser les fiches. Une réunion de Bureau est prévue le 28 juin 13h30 (par Zoom).

9. Questions diverses

9a. Contrats doctoraux : nombre de dossiers à remonter par labo

-> Décision : après discussions, notamment sur le cas de Litt&Arts au ratio dossiers/doctorants peu favorable, il est décidé, étant donné le nombre de places pour les auditions et au final, et le besoin de représenter la diversité des laboratoires dans les contrats attribués, de conserver les nombres existants. Soit, au maximum :

- Litt&Arts et LIDILEM : 6 dossiers

- ILCEA4 et GRESEC : 5 dossiers

- LUHCIE et Gipsa-Lab : 2 dossiers

Les directeurs de laboratoire indiqueront dans le tableau Excel (voir ci-dessous) des notes « A » et « B », en s'assurant de proposer des B dans leur classement afin d'aider efficacement le Conseil lors de la séance du 4 juillet.

Dates limites IMPORTANTES :

20 juin : limite d'envoi des dossiers par les candidats à l'ED

22 juin : envoi d'un tableau Excel aux directeurs de labo par Kheira, donnant la liste des candidats (dossiers recevables) par labo (*envoi du tableau, pas des dossiers, parce que les labos ont les dossiers*)

27 juin : envoi de l'ordre du jour au Conseil de l'ED, des dossiers recevables et, si possible, de précisions factuelles dans le tableau Excel (*pas d'avis de la direction d'ED à ce stade pour ne pas influencer*)

30 juin : envoi à l'ED des avis des directeurs de labo (A/B) sur chaque dossier de candidats pour leur labo. Puis la direction d'ED renvoie à tout le Conseil le tableau ainsi rempli.

4 juillet : Conseil ED – retenir les candidats auditionnés, et procédure d'audition. Puis envoi des convocations ou notifications de refus

11 juillet : Conseil ED – auditions. Envoi des résultats le lendemain.

Remarque de format :

Les candidats téléchargent le fichier de candidature en **Word**, et le soumettent à l'ED en **pdf**. Il a été indiqué en 2021 qu'il était difficile de mettre un avis long sur un pdf.

-> Décision : Kheira va augmenter l'espace dédié aux avis des directeurs de laboratoire dans le document Word, afin qu'il soit plus grand qu'avant lors de la conversion en pdf.

Il est possible également de demander aux candidats, à ce stade, d'envoyer un document Word.

9b. Examen d'un dossier de candidature au doctorat au-dessous du seuil fixé par le RI de l'ED

-> Décision : la candidature en doctorat est rejetée (12 non, 2 oui, 5 blancs). Les éléments complémentaires du dossier ne permettent pas d'apporter des gages scientifiques suffisants pour compenser les notes inférieures au seuil fixé par le règlement intérieur de l'ED. Engager dans la voie du doctorat ne serait pas en réalité un service à rendre au candidat.